

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Rapport intermédiaire aux porteurs de parts
30 juin 2019

Table des matières

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds	3
États financiers	6

Le rapport de la direction sur le rendement du Fonds présente une analyse et des explications dont l'objet est de fournir des renseignements complémentaires et supplémentaires aux états financiers du fonds d'investissement. Le présent rapport contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers complets du fonds d'investissement. Un exemplaire des états financiers a été inclus séparément dans le Rapport aux porteurs de parts. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers en composant le 1-866-299-9906 ou en visitant notre site Web, à www.sprottphysicalbullion.com, ou le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Sprott Asset Management LP, Royal Bank Plaza, South Tower, 200 Bay Street, Suite 2600, P.O. Box 26, Toronto (Ontario) M5J 2J1.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds *(en dollars US)*

Objectif et stratégies de placement

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott (la « Fiducie ») est une fiducie d'investissement à capital fixe créée le 26 octobre 2017 en vertu des lois de la province d'Ontario, au Canada. La Fiducie a été constituée aux fins d'investir et de détenir la quasi-totalité de son actif dans des lingots d'or et d'argent physiques. La Fiducie veut offrir une option de placement qui a l'avantage d'être sûre, commode et facilement négociable en Bourse pour les investisseurs intéressés à détenir des lingots physiques sans les inconvénients inhérents à un placement direct. La Fiducie a l'intention d'atteindre son objectif en investissant principalement dans des placements à long terme composés de lingots d'or et d'argent physiques entièrement assignés et libres de toute charge, et elle ne fait pas de spéculation sur les fluctuations à court terme du cours des lingots.

Risques

Les risques associés à un placement dans la Fiducie sont décrits dans la notice annuelle de la Fiducie datée du 29 mars 2019. Les principaux risques associés à un placement dans la Fiducie sont le cours de l'or et de l'argent, la valeur liquidative ou le cours de marché des parts, l'achat, le transport, les assurances et l'entreposage des lingots physiques, les passifs de la Fiducie et les rachats de parts.

Résultat des activités

Dans le cadre de l'arrangement décrit ci-dessus, les actions de catégorie A de CFCL ont été échangées contre 252 156 003 parts de la Fiducie le 16 janvier 2018. Pendant la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, la Fiducie n'a émis aucune part additionnelle. Au cours de cette période, 92 280 parts ont été rachetées au comptant à un coût total de 1 134 000 \$ et 19 966 096 parts ont été rachetées contre des lingots d'or et d'argent. À titre comparatif, pour la période correspondante de l'exercice 2018, 19 428 107 parts ont été rachetées contre des lingots d'or et d'argent.

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019, la variation totale des profits latents sur lingots d'or physiques s'est chiffrée à 151,4 millions de dollars et la variation totale des pertes latentes sur lingots d'argent physiques s'est chiffrée à 14,3 millions de dollars, contre une variation totale des pertes latentes sur lingots d'or physiques de 110,0 millions de dollars et une variation totale des pertes latentes sur lingots d'argent physiques de 14,7 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. Pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, la variation totale des profits latents sur lingots d'or physiques s'est chiffrée à 170,2 millions de dollars et la variation totale des pertes latentes sur lingots d'argent physiques s'est chiffrée à 0,9 million de dollars, contre une variation totale des pertes latentes sur lingots d'or physiques de 132,1 millions de dollars et une variation totale des pertes latentes sur lingots d'argent physiques de 84,0 millions de dollars pour la période correspondante de 2018.

La valeur de l'actif net de la Fiducie au 30 juin 2019 s'établissait à 2 689,9 millions de dollars, ou 13,77 \$ la part, contre 2 806,7 millions de dollars, ou 13,03 \$ la part au 31 décembre 2018. La Fiducie détenait 1 279 688 onces de lingots d'or physiques et 57 787 275 onces de lingots d'argent physiques au 30 juin 2019, contre 1 416 222 onces de lingots d'or physiques et 64 008 996 onces de lingots d'argent au 31 décembre 2018. Au 30 juin 2019, le prix au comptant des lingots d'or physiques s'élevait à 1 409,45 \$ l'once et le prix au comptant des lingots d'argent physiques s'élevait à 15,31 \$ l'once, contre un prix au comptant de 1 282,45 \$ l'once pour les lingots d'or physiques et un prix au comptant de 15,50 \$ l'once pour les lingots d'argent physiques au 31 décembre 2018. La Fiducie a dégagé un rendement de 5,7 %, comparativement au rendement au comptant de l'or de 9,9 % et au rendement au comptant de l'argent de (1,2) % pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

Le cours de clôture des parts de la Fiducie était de 13,23 \$ à la NYSE Arca et de 13,21 \$ à la TSX au 30 juin 2019, les parts étant libellées en dollars américains sur les deux Bourses. Au cours de la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, les parts de la Fiducie se sont négociées sur la NYSE Arca à un escompte moyen sur la valeur liquidative d'environ 3,7 %.

Le 1^{er} mars 2019, la Fiducie a conclu un contrat de vente avec Cantor Fitzgerald & Co. aux termes duquel la Fiducie peut, à sa seule discrétion et sous réserve des restrictions relatives à l'exploitation et aux placements auxquelles elle est assujettie, offrir et vendre des parts de fiducie dans le cadre d'un programme visant un placement « au cours du marché » (le « programme visant un placement au cours du marché ») au moyen de transactions effectuées à la Bourse de NYSE Arca ou sur tout autre marché existant où se négocient les parts de la Fiducie aux États-Unis. Elle peut également offrir et vendre des parts de fiducie à un teneur de marché situé aux États-Unis ou par l'entremise de celui-ci, conformément à une déclaration d'enregistrement déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et à un supplément de prospectus préalable de base simplifié déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'autorité principale, et de chaque commission des valeurs mobilières ou autorité réglementaire similaire de chaque province et territoire du Canada. Au cours de la période du 1^{er} mars 2019 au 30 juin 2019, la Fiducie n'a vendu aucune part dans le cadre du programme visant un placement au cours du marché.

Charges d'exploitation

La Fiducie engage ses propres charges d'exploitation, lesquelles comprennent notamment les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les frais du fiduciaire, les coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts, les charges d'administration, les frais de dépôt et d'inscription à payer aux organismes de réglementation des valeurs mobilières et aux Bourses visées, les frais d'entreposage des lingots d'or physiques, les frais engagés dans le cadre des obligations d'information continue de la Fiducie et des relations avec les investisseurs et toutes les charges liées au Comité d'examen indépendant de la Fiducie. Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019, les charges d'exploitation se sont établies à 1 042 378 \$ (exclusion faite des taxes canadiennes applicables), contre 1 884 008 \$ pour la période correspondante de 2018. Pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, les charges d'exploitation se sont établies à 1 950 683 \$ (exclusion faite des taxes canadiennes applicables), contre 2 553 856 \$ pour la période correspondante de 2018. Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019, les charges d'exploitation se sont établies à 0,16 % de l'actif net moyen au cours de la période sur une base annualisée, contre 0,23 % pour la période correspondante de 2018. Pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, les charges d'exploitation se sont établies à 0,19 % de l'actif net moyen au cours de la période sur une base annualisée, contre 0,17 % pour la période correspondante de 2018.

Transactions entre parties liées

FRAIS DE GESTION

La Fiducie verse au gestionnaire des frais de gestion mensuels équivalant à $\frac{1}{12}$ de 0,40 % de la valeur de l'actif net de la Fiducie (calculée conformément à la convention de fiducie de la Fiducie), majorés des taxes canadiennes applicables. Les frais de gestion sont calculés et accumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois. Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019, la Fiducie a engagé des frais de gestion de 2 556 822 \$ (exclusion faite des taxes canadiennes applicables) contre 3 259 825 \$ pour la période correspondante de 2018. Pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, la Fiducie a engagé des frais de gestion de 5 131 338 \$ (exclusion faite des taxes canadiennes applicables) contre 6 007 264 \$ pour la période correspondante de 2018.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières sur la Fiducie et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers de la Fiducie pour le semestre clos le 30 juin 2019.

Actif net par part¹

	30 juin 2019 \$	31 décembre 2018 \$
Actif net par part à l'ouverture de la période	13,03	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'acquisition de CFCL	–	4,03
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation²		
Total des produits	–	–
Total des charges	(0,06)	(0,10)
Pertes réalisées pour la période	(0,09)	(0,17)
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,89	(0,84)
Total de l'augmentation (la diminution) attribuable aux activités d'exploitation	0,74	(1,11)
Actif net par part à la clôture de la période	13,77	13,03

1 Ces renseignements proviennent des états financiers de la Fiducie.

2 L'actif net par part est calculé en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable aux activités d'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période indiquée. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par part à l'ouverture de la période et l'actif net par part à la clôture de la période.

Ratios et données supplémentaires

	30 juin 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	2 689 871 \$	2 806 717 \$	– \$
Nombre de parts en circulation ¹	195 272 430	215 330 776	1
Ratio des frais de gestion ²	–	0,74 %	–
Ratio des frais d'opérations ³	0,02 %	0,02 %	Néant
Taux de rotation du portefeuille ⁴	–	–	–
Valeur liquidative par part	13,77 \$	13,03 \$	10,00 \$
Cours de clôture – NYSE Arca	13,23 \$	12,54 \$	– \$
Cours de clôture – TSX	13,21 \$	12,53 \$	– \$

1 Ces renseignements sont fournis à la date indiquée, selon le cas.

2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges annuelles (incluant les taxes canadiennes applicables et excluant les commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et il est exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période (dont l'information qui s'y rapporte est fournie une fois l'an seulement).

3 Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période indiquée. Puisqu'il n'y a pas de frais d'opérations directs liés aux lingots physiques, le ratio des frais d'opérations est de néant.

4 Le taux de rotation du portefeuille de la Fiducie indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Fiducie négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Fiducie achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus il est possible qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Fiducie.

Aperçu du portefeuille

Au 30 juin 2019

	Onces	Juste valeur par once \$	Coût \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur liquidative %
Lingots d'or physiques	1 279 688	1 409,45	1 713 064 720	1 803 656 718	67,1
Lingots d'argent physiques	57 787 275	15,31	1 000 275 664	884 954 328	32,9
Trésorerie				3 540 412	0,1
Autres passifs nets				(2 280 580)	(0,1)
Total de la valeur liquidative				2 689 870 878	100,0

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes effectuées par la Fiducie.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

États financiers intermédiaires non audités

30 juin 2019

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

États du résultat global non audités

(en dollars US, sauf le nombre de parts)

	Pour le trimestre clos le 30 juin 2019	Pour le trimestre clos le 30 juin 2018	Pour le semestre clos le 30 juin 2019	Pour le semestre clos le 30 juin 2018
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Pertes nettes réalisées sur les rachats en contrepartie de lingots d'or et d'argent et les ventes de lingots d'or et d'argent	(4 983 254)	(5 628 179)	(18 366 441)	(8 831 676)
Autres gains en capital réalisés	–	151 166	–	151 166
Variation des profits latents (pertes latentes) sur lingots	165 708 606	(124 766 489)	171 139 339	(216 113 996)
Autres produits	152	10 125	–	10 499
	160 725 504	(130 233 377)	152 772 898	(224 784 007)
Charges				
Frais de gestion (note 8)	2 556 822	3 259 825	5 131 338	6 007 264
Frais d'entreposage de lingots	3 036 578	2 440 599	4 836 578	2 885 024
Taxe de vente	609 422	802 096	812 697	1 238 953
Honoraires juridiques	28 164	271 142	47 253	286 977
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	57 682	108 475	142 682	194 547
Frais d'inscription et de dépôt réglementaire	218 100	104 470	252 344	132 877
Charges d'administration	51 584	41 891	91 654	75 131
Honoraires d'audit	51 167	26 012	76 048	46 652
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant	5 416	11 650	5 416	12 358
Droits de garde	4 327	9 678	4 498	9 820
Frais du fiduciaire	888	1 005	1 849	1 802
Pertes de change nettes	2 341	(131 215)	6 230	(91 633)
	6 622 491	6 945 628	11 408 587	10 799 772
Bénéfice net (perte nette) et résultat global	154 103 013	(137 179 005)	141 364 311	(235 583 779)
Nombre moyen pondéré de parts	197 184 889	238 098 780	194 910 322	242 930 530
Augmentation (diminution) du total des capitaux propres provenant de l'exploitation par part	0,80	(0,58)	0,74	(0,97)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

États de la situation financière non audités

(en dollars US)

	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	3 540 412	179 724
Lingots d'or	1 803 656 718	1 816 233 356
Lingots d'argent	884 954 328	991 819 401
Total de l'actif	2 692 151 458	2 808 232 481
Passif		
Passifs courants		
Créditeurs	2 280 580	1 515 439
Total du passif	2 280 580	1 515 439
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts	2 739 340 685	3 020 725 601
Primes sur parts et compte de réserve	62 130	2 447
Résultats non distribués (déficit)	(49 531 937)	(214 011 006)
Total des capitaux propres (note 7)	2 689 870 878	2 806 717 042
Total du passif et des capitaux propres	2 692 151 458	2 808 232 481
Total des capitaux propres par part	13,77	13,03

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du gestionnaire, Sprott Asset Management LP,
par son commandité, Sprott Asset Management GP Inc. :



Kevin Hibbert
Administrateur



John Ciampaglia
Administrateur

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

États des variations des capitaux propres non audités

(en dollars US, sauf le nombre de parts)

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018

	Nombre de parts en circulation	Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts	Résultats non distribués (déficit)	Primes sur parts et compte de réserve	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	1	10	–	–	10
Parts émises à l'acquisition de CFCL	252 156 002	3 537 320 923	–	–	3 537 320 923
Coût du rachat de parts (note 7)	(19 428 107)	(272 543 313)	10 908 447	–	(261 634 866)
Bénéfice net (perte nette) de la période	–	–	(235 583 779)	–	(235 583 779)
Solde au 30 juin 2018	232 727 896	3 264 777 620	(224 675 332)	–	3 040 102 288
Solde au 1^{er} janvier 2019	215 330 776	3 020 725 601	(214 011 006)	2 447	2 806 717 042
Coût du rachat de parts (note 7)	(20 058 346)	(281 384 916)	23 114 758	59 683	(258 210 475)
Bénéfice net (perte nette) de la période	–	–	141 364 311	–	136 527 733
Solde au 30 juin 2019	195 272 430	2 739 340 685	(54 368 515)	62 130	2 685 034 300

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Tableaux des flux de trésorerie non audités

(en dollars US)

	Pour le semestre clos le 30 juin 2019	Pour le semestre clos le 30 juin 2018
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	141 364 311	(235 583 779)
Ajustements pour rapprocher le bénéfice net (la perte nette) de l'exercice et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Pertes réalisées sur les rachats en contrepartie de lingots et les ventes de lingots	18 366 441	8 831 676
Variation des (profits latents) pertes latentes sur lingots	(171 139 339)	216 113 996
Variation nette de l'actif et du passif d'exploitation		
Augmentation des créditeurs	765 141	1 125 641
Augmentation des actifs payés d'avance	–	269 945
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(10 643 446)	(9 242 521)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Ventes de lingots	15 863 762	2 039 716
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	15 863 762	2 039 716
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Paiements au rachat de parts (note 7)	(1 859 628)	(133 579)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(1 859 628)	(133 579)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	3 360 688	(7 336 384)
Trésorerie à l'ouverture de la période	179 724	10
Trésorerie reçue à l'acquisition de CFCL	–	7 231 803
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de la période	3 540 412	(104 571)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Notes afférentes aux états financiers propres à la Fiducie 30 juin 2019

(en dollars US)

Gestion du risque financier (note 6)

Objectif de placement

L'objectif de placement de la Fiducie est d'offrir une option de placement qui a l'avantage d'être sûre, commode et facilement négociable en Bourse pour les investisseurs intéressés à détenir des lingots d'or et d'argent physiques sans les inconvénients inhérents à un placement direct dans ceux-ci. La Fiducie investit et a l'intention de continuer à investir principalement dans des placements à long terme composés de lingots d'or et d'argent physiques entièrement assignés et libres de toute charge, et elle ne fait pas de spéculation sur les fluctuations à court terme du cours de l'or. La Fiducie n'a acquis et ne prévoit détenir que des « lingots bonne livraison », tels qu'ils sont définis par la London Bullion Market Association (« LBMA »), chaque lingot acquis faisant l'objet d'une vérification de conformité à la LBMA.

Les risques importants pertinents pour la Fiducie sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6 des notes générales.

Évaluation de la juste valeur

Le rapprochement des placements composés de lingots pour le semestre clos le 30 juin 2019 se présente comme suit :

	30 juin 2019	31 décembre 2018
	\$	
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 808 052 757	–
Lingots physiques acquis de CFCL	–	3 530 623 701
Ventes	(15 863 762)	(14 362 530)
Rachats en contrepartie de lingots physiques	(256 350 847)	(472 701 839)
Pertes réalisées sur les ventes de lingots physiques et les rachats en contrepartie de lingots physiques	(18 366 441)	(39 637 898)
Variation des profits latents (pertes latentes)	171 139 339	(195 868 677)
Solde à la clôture de la période	2 688 611 046	2 808 052 757

Les profits réalisés (pertes réalisées) sur les lingots physiques comprennent les profits réalisés (pertes réalisées) sur les ventes de lingots physiques ainsi que les profits réalisés (pertes réalisées) par suite de rachats de parts effectués auprès des porteurs de parts en contrepartie de lingots physiques.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

Si la valeur marchande de l'or et de l'argent augmentait de 1 %, toute autre variable étant constante, le total des capitaux propres et le résultat global augmenteraient d'environ 26,9 millions de dollars (28,1 millions de dollars au 31 décembre 2018). Inversement, si la valeur du lingot d'or et du lingot d'argent reculait de 1 %, le total des capitaux propres et le résultat global diminueraient du même montant.

b) Risque de change

Au 30 juin 2019, une tranche d'environ 287 000 \$ (1 416 000 \$ au 31 décembre 2018) du passif de la Fiducie était libellée en dollars canadiens. Par conséquent, une variation de 1 % du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain n'aurait aucune incidence significative pour la Fiducie.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Notes afférentes aux états financiers propres à la fiducie 30 juin 2019

Risque de concentration

Le risque de la Fiducie est concentré dans les lingots d'or et d'argent physiques dont la valeur représente 67,1 % et 32,9 % respectivement du total des capitaux propres au 30 juin 2019 (64,8 % et 35,3 % respectivement au 31 décembre 2018).

Frais de gestion (note 8)

La Fiducie verse au gestionnaire des frais de gestion mensuels équivalant à $\frac{1}{12}$ de 0,40 % de la valeur de l'actif net de la Fiducie (calculée conformément à la convention de fiducie de la Fiducie), majorés des taxes canadiennes applicables, calculés et accumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois.

En outre, le gestionnaire a convenu que si, à la fin d'un mois donné, les charges de la Fiducie, y compris les frais de gestion, excèdent $\frac{1}{12}$ de 0,65 % de la valeur de l'actif net de la Fiducie, les frais de gestion à payer au gestionnaire pour ce mois seront diminués d'un montant correspondant à cet excédent jusqu'à concurrence du montant brut des frais de gestion payés par la Fiducie au gestionnaire pour ce mois. Toute diminution des frais de gestion ne sera pas reportée en avant ni ne demeurera payable au gestionnaire au cours de mois futurs. Pour le semestre clos le 30 juin 2019, le gestionnaire n'a renoncé à aucun montant à payer. Seront exclus du calcul des charges de la Fiducie aux fins du calcul du plafond des charges : les impôts et taxes applicables à payer par la Fiducie ou auxquels elle peut être assujettie, et toute charge inhabituelle imposée à la Fiducie.

Pertes fiscales reportées en avant

À la fin de l'année d'imposition close le 31 décembre 2018, la Fiducie disposait de pertes en capital disponible aux fins fiscales de néant.

Information relative aux parties liées (note 8)

Il n'y a eu aucune autre transaction entre la Fiducie et ses parties liées au cours de la période de présentation de l'information financière que celle liée aux frais de gestion mentionnée ci-dessus.

Acquisition

Le 16 janvier 2018, Sprott a réalisé avec succès son acquisition annoncée précédemment des actions ordinaires de Central Fund of Canada Limited (« CFCL ») et a obtenu le droit d'administrer et de gérer les actifs de CFCL.

La transaction a été réalisée dans le cadre d'un plan d'arrangement (l'« arrangement ») aux termes de la *Business Corporations Act* (Alberta), et était assujettie au respect de conditions habituelles, y compris l'obtention d'approbations réglementaires et d'approbations auprès des commissions des valeurs mobilières et des bourses, l'approbation de la cour de l'Alberta et l'approbation des actionnaires ordinaires et des actionnaires des actions de catégorie A de CFCL le 30 novembre 2017. Conformément à l'arrangement, les actionnaires des actions de catégorie A de CFCL sont désormais porteurs de parts de la nouvelle Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott.

La négociation des parts de la Fiducie à la New York Stock Exchange et à la Bourse de Toronto s'est amorcée le 16 janvier 2018, sous les symboles « CEF » et « CEF.U » respectivement. Dans le cadre de l'arrangement susmentionné, les actions de catégorie A de CFCL ont été échangées contre 252 156 003 parts de la Fiducie le 16 janvier 2018. Les actifs transférés comprennent 1 663 144 onces d'or et 75 224 102 onces d'argent, 7 232 002 \$ en trésorerie et 273 002 \$ au titre d'autres actifs. Le total des charges à payer s'est établi à 807 573 \$.

Fiducies de lingots physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2019

1. Organisation des Fiducies

La Fiducie d'or physique Sprott, la Fiducie d'argent physique Sprott, la Fiducie de platine et de palladium physiques Sprott et la Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott (collectivement, les « Fiducies » et individuellement, une « Fiducie ») sont des fiducies d'investissement à capital fixe créées en vertu des lois de la province d'Ontario, au Canada, aux termes de conventions de fiducie. Sprott Asset Management LP (le « gestionnaire ») agit comme gestionnaire des Fiducies. Fiducie RBC Services aux investisseurs, fiducie organisée sous le régime des lois du Canada, agit comme fiduciaire des Fiducies. Fiducie RBC Services aux investisseurs agit aussi, au nom des Fiducies, à titre de dépositaire des actifs des Fiducies, sauf les lingots physiques. La Monnaie royale canadienne et CIBC agissent comme dépositaires au nom des Fiducies des lingots physiques appartenant à ces dernières. Le siège social des Fiducies est situé au bureau 2600, South Tower, Royal Bank Plaza, 200 Bay Street, Toronto (Ontario), Canada M5J 2J1. Les Fiducies sont autorisées à émettre un nombre illimité de parts de fiducie cessibles et rachetables (les « parts »). Toutes les parts émises n'ont aucune valeur nominale, sont entièrement payées, et sont inscrites et négociées à la Bourse de New York Arca (la « NYSE Arca ») et à la Bourse de Toronto (la « TSX »). La date de création et les symboles boursiers de chacune des Fiducies se présentent comme suit :

Fiducie	Date de la convention de fiducie	Date du premier appel public à l'épargne	Symboles à la NYSE Arca et à la TSX respectivement
Fiducie d'or physique Sprott	Le 28 août 2009, comme modifiée et mise à jour le 7 décembre 2009 et de nouveau modifiée et mise à jour le 1 ^{er} février 2010	3 mars 2010	PHYS, PHYS.U
Fiducie d'argent physique Sprott	Le 30 juin 2010, comme modifiée et mise à jour le 1 ^{er} octobre 2010	28 octobre 2010	PSLV, PSLV.U
Fiducie de platine et de palladium physiques Sprott	Le 23 décembre 2011, comme modifiée et mise à jour le 6 juin 2012	19 décembre 2012	SPPP, SPPP.U
Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott	Le 26 octobre 2017	16 janvier 2018	CEF, CEF.U

Les états de la situation financière des Fiducies sont en date du 30 juin 2019 et du 31 décembre 2018. Les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie sont en date du semestre clos le 30 juin 2019. Le gestionnaire a autorisé la publication des présents états financiers le 14 août 2019.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent les estimations et les hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés de l'actif, du passif, des produits et des charges, de même que sur les montants de l'évolution de l'actif net présentés au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, sauf pour ce qui est des lingots physiques et des actifs financiers et des passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, qui ont été évalués à la juste valeur.

Les états financiers sont présentés en dollars américains et toutes les valeurs sont arrondies au dollar près, sauf indication contraire.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies par les Fiducies sont résumées ci-après :

Lingots physiques

Les placements dans les lingots physiques sont évalués à leur juste valeur établie en fonction des cours publiés, et les profits et pertes réalisés et latents sont portés en résultat selon le modèle de la juste valeur de l'International Accounting Standards 40, Immeubles de placement, puisque la norme IAS 40 est la plus pertinente. Les transactions sur placement en lingots physiques sont comptabilisées le jour ouvrable suivant la date à laquelle l'ordre d'achat ou de vente est exécuté. Les profits et pertes réalisés et latents des placements sont calculés en fonction du coût moyen.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les autres actifs comme les montants à recevoir des courtiers et autres montants à recevoir sont classés à titre de prêts et créances et évalués au coût amorti. Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Impôt sur le résultat

Chaque année d'imposition, les Fiducies sont assujetties à l'impôt sur le résultat qui s'applique aux revenus imposables gagnés au cours de l'année, y compris les gains en capital imposables nets réalisés. Toutefois, les Fiducies ont l'intention de distribuer leurs revenus imposables aux porteurs de parts à la fin de chaque année d'imposition, de sorte que les Fiducies elles-mêmes n'aient pas à payer d'impôt sur le résultat.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de chaque Fiducie sont le dollar américain. Le rendement de chaque Fiducie est évalué en dollars américains et leurs liquidités sont gérées en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, événements et conditions sous-jacents.

Nouvelles normes publiées

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 ») : L'IFRS 16 a été publiée par l'IASB en janvier 2016 et est en vigueur pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2019. L'IFRS 16 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location, de même que les informations à fournir à leur sujet. Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur qui oblige ce dernier, en règle générale, à présenter la plupart des actifs liés aux contrats de location dans le bilan et non plus hors bilan, dans les notes afférentes aux états financiers. La transition vers l'IFRS 16 ne s'est pas traduite par des modifications significatives aux états financiers de la Fiducie.

Toutes les autres méthodes et estimations comptables et tous les autres jugements d'ordre comptable décrits dans les états financiers annuels audités ont été appliqués de façon uniforme aux présents états financiers, sauf indication contraire.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fiducies aux fins de la préparation des états financiers.

Incertitude relative aux estimations

Aux fins fiscales, les Fiducies traitent généralement les profits sur la vente de lingots comme des gains en capital, plutôt que comme un revenu, puisque les Fiducies ont l'intention d'être des détenteurs passifs à long terme de lingots, et qu'elles vendent

Fiducies de lingots physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2019

généralement leurs avoirs en lingots uniquement dans le but de répondre aux demandes de rachat et de régler les charges. Toutefois, d'après l'Agence du revenu du Canada, les profits réalisés (ou les pertes subies) par des fiducies de fonds communs de placement à la suite de transactions sur des produits de base devraient généralement être traités aux fins fiscales comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital, bien que le traitement dans chaque cas soit une question de fait devant être résolue compte tenu de toutes les circonstances.

Les hypothèses et les estimations des Fiducies reposent sur les paramètres disponibles à la date de préparation des états financiers. Toutefois, les situations et hypothèses existantes à l'égard des événements à venir pourraient changer en raison de fluctuations du marché ou de situations qui sont indépendantes de la volonté des Fiducies. Ces fluctuations sont prises en compte dans les hypothèses lorsqu'elles se produisent.

5. Évaluation de la juste valeur

Les Fiducies utilisent une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation des données utilisées pour évaluer la juste valeur de leurs placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 les prix non ajustés auxquels les Fiducies peuvent avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs non affectés et identiques;
- Niveau 2 les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (appuyés par peu ou pas d'activité du marché).

Les lingots physiques sont évalués à la juste valeur. L'évaluation à la juste valeur de tous les lingots relève du niveau 1 de la hiérarchie et est fondée sur des cours publiés. Toutes les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

6. Risques financiers, gestion et objectifs

Dans le cadre de la gestion des risques, les Fiducies ont pour objectif de créer de la valeur pour les porteurs de parts et de la préserver. Les risques sont inhérents aux activités des Fiducies, mais sont gérés au moyen d'un processus qui permet de les repérer, de les évaluer et de les surveiller de façon continue, sous réserve des limites de risque et d'autres contrôles. Les Fiducies ont élaboré des lignes directrices en matière de placement qui présentent l'ensemble de leurs stratégies d'affaires, leur seuil de tolérance au risque et leur approche générale en matière de gestion des risques, comme ils sont établis dans les documents de placement de chaque Fiducie. Le gestionnaire de placement des Fiducies est responsable de repérer et de contrôler les risques. Les Fiducies sont exposées au risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de concentration découlant des lingots qu'elles détiennent. Seuls certains risques auxquels les Fiducies sont exposées sont gérés activement par le gestionnaire, étant donné que les Fiducies sont des véhicules de placement à gestion passive. Les risques importants pertinents pour les Fiducies sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à chaque Fiducie qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

Fiducies de lingots physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2019

Risque de prix

Le risque de prix découle de la possibilité que des variations des cours des placements de chaque Fiducie, qui sont presque entièrement constitués de lingots, se traduisent par une variation de la juste valeur de ces placements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations des taux d'intérêt aient une incidence sur la valeur des instruments financiers. Les Fiducies ne couvrent pas leur exposition au risque de taux d'intérêt puisque ce dernier est minime.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que des fluctuations monétaires entraînent une variation de la valeur comptable. Les actifs de chaque Fiducie, dont la presque totalité est composée de placements dans des lingots, sont libellés en dollars américains. Certaines charges des Fiducies sont payables en dollars canadiens. Par conséquent, les Fiducies sont exposées au risque de change puisque la valeur de leurs passifs libellés en dollars canadiens varie en raison des fluctuations des taux de change. Toutefois, la plupart de ces passifs sont à court terme de nature et ne revêtent pas une grande importance par rapport à l'actif net des Fiducies et, à ce titre, l'exposition au risque de change est limitée. Les Fiducies ne concluent pas de transactions de couverture du change.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que les contreparties n'honorent pas leurs obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Les Fiducies sont surtout exposées au risque de crédit lorsqu'elles concluent des transactions d'achat et de vente de lingots. Chaque Fiducie a pour politique de ne conclure des transactions qu'avec des contreparties de bonne réputation. Le gestionnaire surveille étroitement la solvabilité des contreparties des Fiducies, comme les courtiers en lingots, en procédant à l'examen de leurs états financiers, lorsqu'ils sont disponibles, des avis réglementaires et des communiqués de presse. Les Fiducies cherchent à atténuer le risque de crédit lié aux transactions non réglées sur lingots en ne concluant des transactions qu'avec des courtiers en lingots très solvables. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque le paiement des lingots n'est effectué qu'au moment de leur réception par le dépositaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que les Fiducies éprouvent des difficultés à respecter leurs obligations liées à leurs passifs financiers et aux rachats. Le risque de liquidité découle de la possibilité que les Fiducies doivent régler leurs passifs plus tôt que prévu. Les Fiducies sont aussi régulièrement exposées au rachat de parts au comptant et contre des lingots. Les Fiducies gèrent leur obligation de rachat lorsqu'elles sont tenues de le faire et leur risque de liquidité global en ne permettant que des rachats mensuels, qui nécessitent un préavis de 15 jours aux Fiducies. Le risque de liquidité de chaque Fiducie est minime puisque son principal investissement consiste en des lingots physiques, lesquels sont négociés sur un marché très liquide. Tous les passifs financiers des Fiducies, y compris le montant à payer aux courtiers, les créiteurs et les frais de gestion à payer, ont une échéance de moins de trois mois.

Risque de concentration

Le risque de chaque Fiducie se concentre sur les lingots physiques de métaux précieux.

7. Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts

Les Fiducies sont autorisées à émettre un nombre illimité de parts de fiducie cessibles et rachetables en une ou plusieurs catégories et séries de parts. Le capital des Fiducies est représenté par les parts de fiducie émises, rachetables et cessibles. Des informations quantitatives au sujet du capital des Fiducies figurent dans leurs états des variations des capitaux propres. En vertu des conventions de chaque Fiducie, les parts peuvent être rachetées mensuellement au gré du porteur de parts contre des lingots physiques, ou au comptant. Les parts rachetées contre des lingots physiques donnent droit à un prix de rachat équivalant à 100 % de la valeur liquidative des parts rachetées le dernier jour ouvrable du mois au cours duquel la demande de rachat est traitée. Un porteur de parts demandant le rachat de parts contre des lingots physiques est responsable des dépenses liées à l'exécution du rachat et des frais de livraison applicables, y compris le traitement de l'avis de rachat, la livraison des lingots physiques pour les parts qui sont rachetées et les frais d'entrée et de sortie d'entrepôt des lingots applicables. Les parts rachetées au comptant donnent droit à un prix de rachat équivalant à 95 % du montant le moins élevé entre i) le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts négociées à la NYSE Arca ou, si la négociation a été suspendue à la NYSE Arca, à la TSX, pour les cinq derniers jours ouvrables du mois au cours duquel la demande de rachat est traitée et ii) la valeur liquidative des parts rachetées à 16 h, heure normale de l'Est, le dernier jour ouvrable du mois au cours duquel la demande de rachat est traitée.

Lorsque des parts sont rachetées et annulées et que le coût de ces parts est supérieur ou inférieur à leur valeur déclarée ou assignée, les capitaux propres attribuables aux porteurs de parts sont diminués d'un montant égal à la valeur déclarée ou assignée des parts. L'écart entre le prix de rachat et la valeur déclarée ou assignée des parts est attribué aux primes sur parts et au compte de réserve (équivalant à la réduction de 5 % du prix des parts rachetées au comptant, tel qu'il est décrit plus haut) et aux résultats non distribués selon la tranche qui est attribuable au rachat.

Les parts des Fiducies sont classées à titre de capitaux propres dans les états de la situation financière, puisque les parts des Fiducies respectent les critères de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), pour le classement dans les capitaux propres.

Valeur liquidative

La valeur liquidative s'entend de l'actif net d'une Fiducie (juste valeur du total de l'actif moins la juste valeur du total du passif, excluant la totalité des passifs représentés par les parts en circulation, s'il y a lieu), calculé selon la valeur des lingots d'or physiques en fonction du cours de fin de journée fourni par un service d'évaluation reconnu.

Gestion du capital

En raison de la capacité d'émettre, de rembourser et de revendre des parts des Fiducies, le capital des Fiducies, comme présenté dans les capitaux propres attribuables aux porteurs de parts dans les états de la situation financière, peut varier en fonction des demandes de rachat et de souscription auprès des Fiducies. Les Fiducies ne sont pas assujetties à des exigences externes en matière de capital ni à des restrictions légales quant à l'émission, au rachat ou à la revente de parts rachetables autres que celles qui sont énoncées dans les conventions de fiducie. Les Fiducies ne peuvent procéder à l'émission de parts additionnelles, sauf i) si le produit net par part devant être reçu par les Fiducies n'est pas inférieur à 100 % de la dernière valeur liquidative calculée immédiatement avant ou au moment de l'établissement du prix de cette émission, ou ii) par voie de distribution de parts dans le cadre d'une distribution de revenus.

Fiducies de lingots physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2019

En matière de gestion du capital, les objectifs de chaque Fiducie sont les suivants :

- investir et détenir la quasi-totalité de l'actif de la Fiducie dans des lingots physiques;
- maintenir des liquidités suffisantes pour le règlement des charges de chaque Fiducie et le rachat de parts lorsque la demande en est faite.

Se reporter à la note 6, « Risques financiers, gestion et objectifs » pour des précisions sur les politiques et les procédures auxquelles les Fiducies ont recours pour gérer leur capital.

8. Information relative aux parties liées

Frais de gestion

Les Fiducies versent au gestionnaire des frais de gestion mensuels calculés et accumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois. Les frais de gestion sont propres à chaque Fiducie et sont assujettis aux taxes applicables.

9. Comité d'examen indépendant (« CEI »)

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (« Règlement 81-107 »), le gestionnaire a créé un CEI pour un certain nombre de fonds qu'il gère, dont les Fiducies. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion de certains fonds, y compris les Fiducies, et de faire des recommandations à ce dernier à ce sujet. Le CEI est composé de trois personnes, chacune étant indépendante du gestionnaire et de tous les fonds gérés par le gestionnaire, y compris les Fiducies. Chaque fonds assujetti à la supervision du CEI paie une part des honoraires des membres du CEI, des coûts et des autres frais relatifs aux activités du CEI. Chaque année, le CEI fait rapport sur ses activités aux porteurs de parts des fonds assujettis à sa supervision, conformément au Règlement 81-107.

10. Membres du personnel

Les Fiducies n'avaient pas de personnel au cours de la période, puisque leurs activités étaient gérées par les membres du personnel du gestionnaire ou du fiduciaire, selon le cas.

Renseignements sur l'entreprise

Siège social

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott
Royal Bank Plaza, South Tower
200 Bay Street
Suite 2600, P.O. Box 26
Toronto (Ontario) M5J 2J1
Téléphone : 416-203-2310
Sans frais : 877-403-2310
Courriel : ir@sprott.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333 Bay Street, Suite 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Conseillers juridiques

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.
5300 Commerce Court West
199 Bay Street
Toronto (Ontario) M5L 1B9

Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP
222 Bay Street, Suite 1750
Toronto (Ontario) M5K 1J5